



Bulletin municipal de liaison du mois de mai 2023

L'EAU QUE NOUS BUVONS.

En ce mois de mai, alors que dans notre département les vallées de l'Agly et de la Têt sont classées par la Préfecture en état de « Crise sécheresse », les Echos Carmagnols ont souhaité faire un point sur le captage d'eau potable à Caramany.

C'est en 1956 que le captage de la source de la Dout, la construction d'un puit, d'un trop plein et la réalisation d'un château d'eau au-dessus de la Borde ont été projetés par le Conseil Municipal et son Maire Mr Clément Caillens. Deux réseaux principaux amèneront l'eau au village, puis très rapidement dans chaque maison (1958). Pour être en accord avec la loi, l'équipe municipale fait installer des compteurs d'eau, qui ne seront jamais relevés. Le débit de la source était suffisamment abondant pour que chaque détenteur d'un compteur ne paie simplement qu'un forfait de 50m³/an. En 1995 l'idée du respect de l'environnement et de la protection des ressources en eau apparaît. L'Etat va imposer un contrôle sur toutes les consommations réelles. Dans l'histoire du village, c'est donc la première fois que les compteurs seront relevés et qu'une facture d'eau sera adressée aux habitants en fonction de leur consommation. Mais la facilité et le confort de l'eau au robinet ont pu faire oublier qu'une source captée peut être fragile.

La Dout fournit au village une eau potable de qualité et une partie de l'eau des canaux d'arrosage. Son débit est constant même si suivant le climat et la saison il peut enregistrer quelques variations. Les Carmagnols se souviendront qu'en août 2008 notre source a vivement inquiété le village. Aujourd'hui même si Caramany a la chance de posséder cette très bonne source, restons prudents sur notre consommation et solidaires des villages voisins qui en ont également besoin.

Comment fonctionne ce captage ?

A la hauteur du Pont de la Dout sur le chemin de la Salle, l'eau est captée dans un puits en pierres maçonnées. De là une conduite souterraine amène l'eau par gravité au château d'eau de La Borde. A son arrivée le débit et la qualité de l'eau vont être contrôlés par des capteurs qui régulent automatiquement le traitement préventif contre les bactéries avec de l'hypochlorite de sodium. L'eau va alors pouvoir être stockée dans une citerne de 150m³. Sur cette réserve 50 m³ sont destinés à l'alimentation en eau potable du village et 100m³ seront obligatoirement réservés à la lutte contre les incendies. La consommation en eau du village est de 30 à 45 m³/jour suivant la saison et la fréquentation du village, l'équilibre est donc là mais restons prudents et économes.

Merci à Mr Bernard Caillens pour tous les renseignements présents dans son article « Des sources aux fontaines... puis aux robinets » que vous pouvez consulter : www.caramany-paridulac.fr

Et à Mr Placide LLamas, agent communal, pour la visite des installations et les précisions techniques



Contrôle du niveau d'eau dans la réserve



Dessus du château d'eau



Machine automatique de traitement de l'eau



Vanne d'arrivée au château d'eau

LA VIE DE LA MAIRIE

4 avril : Caramany : SATESE. Contrôle régulier de la station d'épuration.

5 avril : Caramany : CCID. Commission Communale des Impôts Directs. Réunion.
Caramany : Conseil Municipal.

6 avril : St Paul de Fenouillet : CCAF Conseil Communautaire de l'ensemble des maires de la Communauté de Communes et Commission Finance.

10 avril : Caramany. Traversée de Caramany par la course cycliste : 44ème grand prix de Força Réal.

11 avril : St Paul de Fenouillet : Communauté de Communes. SMBVA (Syndicat Mixte Bassin Versant de l'Agly).

12 avril : Caramany : Secrétariat, formation sur un nouveau logiciel de gestion.

13 avril : Trilla. Conseil Communautaire de l'ensemble des maires de la Com.Com.

14 avril : Caramany. Rendez-vous de J.L.Badia avec un pompier du SDIS66 pour le débroussaillage sécuritaire sous le camping.

18 avril : St Paul de Fenouillet : Communauté de Communes. Réunion PLUI.
Mairie : Nouvelle plateforme informatique pour le recensement militaire.
St Paul de Fenouillet : Rencontre territoriale Centre de gestion/secrétaires de Mairie.

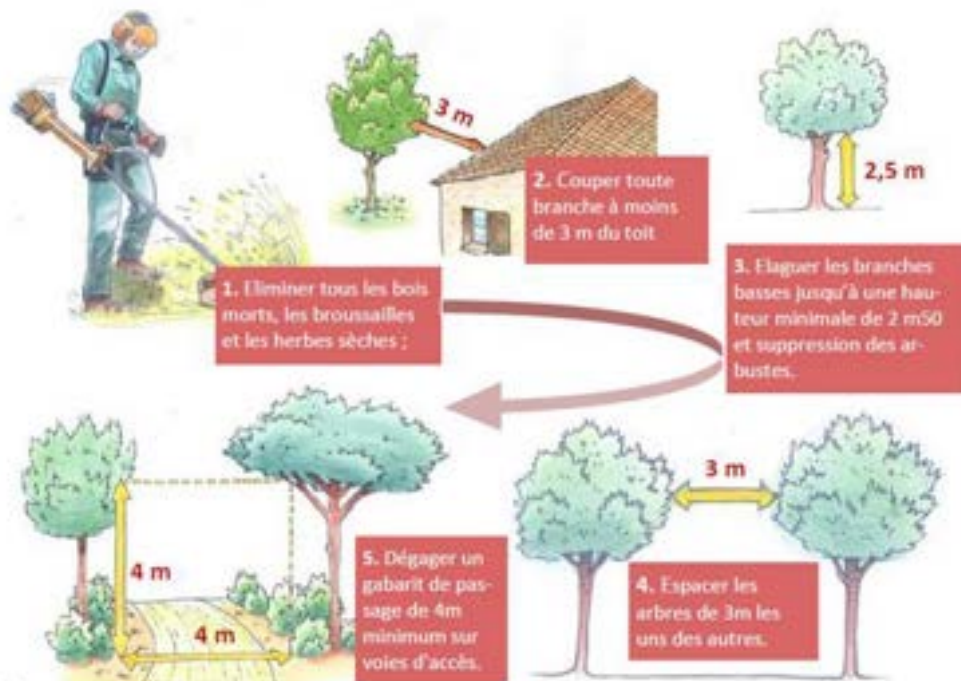
20 avril : Prugnanes : SITV assemblée générale. Pour Caramany deux questions ont été posées au syndicat qui assure la diffusion de la TV sur le village.

-Un câble d'alimentation déterré au pylône : Une intervention sera programmée prochainement.

-Des troubles intermittents sur la réception des chaînes du groupe TF1. Il est possible qu'un appareil non homologué perturbe les ondes. Un contrôle devra être réalisé.

21 avril : Caramany : Nettoyage complet du château d'eau par l'entreprise la SAUR.

Comment débroussailler ?



LA VIE CITOYENNE

Dératisation : Rapports suite aux contrôles effectués.

Au 14 avril, Rue de la Poste plus de consommation et retrait des postes des pluviales.

Rue des acacias des postes ont été consommés, renforcement des contrôles.

Brûlage des végétaux : Par prévention contre les incendies, il est strictement interdit de brûler des végétaux sur les terrains. Cette interdiction, habituellement plus tardive a été mise en place le 19 avril en raison de la sécheresse équivalente à un mois d'août, que nous vivons actuellement.

Utilisation de l'eau et arrosage : L'état de « Crise sécheresse » a été annoncé par la Préfecture des P.O sur les vallées de L'Agly et de la Têt le 28 avril. Ce classement signifie que les mesures d'utilisation de l'eau vont se renforcer. Nous sommes « *Face à une sécheresse historique jamais connue depuis 1959* » annonçait Monsieur le Préfet. Pour l'instant les mesures du précédent décret restent en vigueur, mais il sera important de surveiller l'affichage public pour connaître les détails du nouvel arrêté préfectoral qui sera publié le 10 mai prochain.

Quelques gestes pour optimiser sa consommation d'eau :

Contrôle des fuites sur les canalisations, joints de raccord, et robinets.

L'eau du robinet. : Limiter le débit d'ouverture, ne pas laisser couler l'eau entre 2 utilisations, adaptation de mousseurs

Récupérer au maximum les eaux de lavage sans détergent.

Privilégier les douches aux bains.

Diminuer le volume d'eau de la chasse d'eau des WC (bouteilles lestées), chasse double.

Lave-linge et vaisselle : Privilégier les programmes courts et éco.

Arrosage des végétaux avec l'eau de récupération et choix de plantes économes en eau.

Ne pas laver tout type de véhicule.

Être très attentif à toute utilisation du feu (barbecue, ...).

Nouvelle déclaration d'occupation : Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. Jusqu'au 30 juin inclus tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer en ligne l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter les services fiscaux par téléphone au 08 09 40 14 01.

Cycle Piscine : Cette opération a été un véritable succès pour la classe de Caramany. Ces séances à Estagel avaient pour but d'initier les enfants à la natation et de les familiariser avec un milieu aquatique.

Balade en terre d'Artistes : Pour la 20^{ème} édition de cette manifestation départementale, trois lieux à Caramany ouvriront leur porte et quatre artistes vous présenteront leur travail les **13 et 14 mai** prochains

- 3 impasse du Rebelly : Broderie et peinture.

- 5 rue Eloi Tresserre (parking des gîtes) : Sculpture sur bois

- 17 Grand'rue : Peinture.

Vie associative : - Le Pari du Lac en collaboration avec la cave coopérative 14 mai 2023 Repas musical au Presbytère.

- Les Amis de Caramany 28 mai 2023 CATABATCH AIGUA FEST, paddle, animations, restaurant Caramany-Horto.



Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Du mardi au vendredi 9h15-11h45.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Communauté de Communes

Service eaux assainissements : 04.68.29.39.29

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : Ouvert du jeudi au dimanche toute l'année et

7 jours sur 7 en juillet et en août Tel : 09 51 28 20 61 / 06 33 54 87 90.

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 76 86 86

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîchers : Samedi matin à partir de 9h30

La ferme en pagaille : Vente sur commande de légumes bio, livraison les vendredis, renseignements et inscription 06.67.09.75.49

La Fleur des Pois : Livraison à domicile tous les mercredis de 12H à 16H (06.75.04.16.94)

Fleuriste : Dimanche de 10h à 11h

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 07 88 84 34 25.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

ROGIER Pascal Travaux de charpente. Tel 07 88 59 68 05

Services Communauté de Communes

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.

Les Amis de Caramany. Président Monsieur Fred Guilbert

Le Pari du Lac. Présidente Madame Amandine Defrasne Tel 06.63.49.30.92